

Charte d'action commune dans le secteur du transport

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 04-03-2008 00:03:58

Sept organisations professionnelles du secteur du transport ont adopté, récemment, une charte d'action commune, dans l'objectif "d'affronter les grands défis" que connaît cette activité, dont essentiellement "le projet du code de la route et la libéralisation du secteur du transport routier de voyageurs".

Aux termes de cette charte, les signataires s'engagent à "unifier les efforts et les moyens de travail tout en les rationalisant", à "renforcer la consultation et la coordination dans la prise de décisions" et à "favoriser le soutien matériel quand il s'agit de l'intérêt général du secteur du transport" Cette charte a été signée par la Fédération nationale du Transport routier de voyageurs, la Fédération marocaine du Transport public routier de voyageurs, la Fédération générale du Transport par route et au niveau des ports du Maroc, le Syndicat national du transport urbain et des propriétaires d'engins élévateurs aux ports, l'Association nationale du Transport moderne, l'Association nationale du Transport de voyageurs et le Syndicat des Transporteurs publics de voyageurs de la Wilaya du grand Casablanca.

Cette stratégie adoptée a aussi pour objectifs d'accompagner les professionnels du secteur pour réussir les grandes mutations dues à la conjoncture économique nationale et internationale, ainsi que de les encadrer en vue de leur permettre de relever les défis relatifs à ces mutations.

Cette initiative, indique-t-on, intervient également pour renforcer le dialogue avec les autorités et les instances concernées pour contribuer au succès des grands chantiers, dont ceux qui sont communs entre les secteurs du transport de voyageurs et de marchandises à savoir, le projet du code de la route, la sécurité routière, le projet de l'observatoire du transport, le projet du conseil national du transporteur, la formation et l'insertion et le fonds d'accompagnement de la réforme du transport (FART).

Elle intervient en outre pour renforcer les actions relatives notamment à la libéralisation du secteur du transport de voyageurs, à la mise à niveau de l'entreprise au cours d'une période transitoire, à l'appui des entreprises de transport opérant au niveau des ports, à l'implication positive des professionnels dans le programme relatif au renouvellement du parc, à la participation à la réussite de la réforme du système portuaire et à la création d'une gare routière pour les transporteurs du port de Casablanca, ajoute la même source.

Les sept organisations professionnelles considèrent cette charte comme "un premier pas vers la mise en place d'un cadre juridique plus approprié qui réglera leur action commune et sera un outil de travail en harmonie aux cotés des instances gouvernementales et des organisations professionnelles aussi bien au niveau national qu'international en vue de promouvoir le secteur du transport par le biais d'une véritable mise à niveau qui serait en adéquation avec la nature de l'activité du transport en général et la nature de l'entreprise du transport (quelque soit sa taille) en particulier".

MAP